



APRÈS UN SIMULACRE DE NÉGOCIATION

0 + 0 = ...

Paris, le 3 novembre 2020

Toutes les Organisations Syndicales Représentatives du Groupe Public Ferroviaire, dont notre délégation **UNSA-Ferroviaire**, ont été reçues le 26 octobre 2020 pour la Négociation Salariale 2020.

Outre la date à laquelle s'est déroulée cette négociation, **l'UNSA-Ferroviaire** déplore une nouvelle fois l'absence d'Augmentation Générale des Salaires.

Consciente du contexte sanitaire et économique difficile lié à la crise sanitaire, notre délégation regrette cependant que l'Entreprise ait fait ce choix malgré la hausse du coût de la vie, des cotisations retraite (alignement annuel des cotisations retraites avec le régime général de 2016 à 2026), de la CSG....

De plus, la prise en compte systématique, dans la négociation, des augmentations de salaires liées aux notations (Glissement Vieillesse Technicité), à laquelle nous nous sommes toujours opposés, et la communication faite dans ce sens par l'Entreprise faussent une fois de plus les débats.

Mais pour la 6^e année consécutive, le résultat de cette parodie de négociation est sans appel : à l'instar du « RAC O Optique », ce sera « 0 euro », et ce, quel que soit le « reste à charge » des salariés, pourtant touchés financièrement, pour certains, pendant le confinement.

Pourtant, l'Entreprise avait, là, une occasion de véritablement remercier tous ses salariés qui, depuis le début de la crise sanitaire, ont prouvé leur engagement et leur attachement au service public. Ils ont, en effet, contribué,

pendant la première vague de la pandémie, à la satisfaction des besoins essentiels de la population et de l'industrie, en assurant les transports du quotidien, les TGV sanitaires et l'acheminement du Fret de première nécessité, dans des conditions difficiles. De même, ils ont répondu présent lors des graves intempéries, dans le Sud-Est notamment.

L'UNSA-Ferroviaire est outrée par les propositions issues de cette Table Ronde !

En effet, la Direction, dans sa grande bonté, a décidé des mesures suivantes au titre de l'année 2020 :

1 – Une revalorisation de 10 € brut par mois pour les PR 4 à 11 ou salaires équivalents pour les contractuels, applicable au 1^{er} janvier 2021.

2 – Une revalorisation de 11% des indemnités de nuit, du dimanche et des jours fériés, applicable au 1^{er} décembre 2020.

3 – Création d'une prime d'encadrement de 75 € brut par mois pour les dirigeants de proximité (DPX) opérationnels de production - excepté ceux qui bénéficient déjà d'un dispositif équivalent - applicable au 1^{er} janvier 2021.

L'UNSA-Ferroviaire ne peut se satisfaire de ces mesures. Réunie en Bureau Fédéral le 3 novembre dernier, elle a décidé de ne pas signer cette parodie de négociation et continuera à défendre les salariés et leur pouvoir d'achat.

CONTACTS

Florent MONTEILHET
Sophie GIRARD
Jean-Paul FOURNIER

monteilhet.f@unsa-ferroviaire.org
girard.s@unsa-ferroviaire.org
fournier.jp@unsa-ferroviaire.org